

La politique Qualité Sécurité Sureté Environnement de la SAGEB

La direction de la SAGEB a pour volonté d'inscrire l'aéroport dans une démarche de développement durable au service du développement économique et touristique du territoire. Ainsi, dans le cadre de sa délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'aéroport de Paris-Beauvais, la SAGEB s'oriente vers une démarche de management intégré de la qualité, de la santé sécurité au travail, de la sécurité aéroportuaire, de la sûreté et de l'environnement.

À cet effet, la direction s'engage résolument à :

1. **Mettre à disposition les moyens et ressources nécessaires à l'amélioration de notre performance et l'atteinte de nos objectifs,**
2. **Respecter strictement nos obligations de conformité, répondre à toutes les normes en vigueur et examiner les meilleures pratiques,**
3. **Considérer la sécurité aéroportuaire comme prioritaire sur toute considération commerciale, opérationnelle, environnementale ou sociale,**
4. **Évaluer, prévenir et diminuer au maximum tous les risques QSSE de la plateforme,**
5. **Pour la protection de l'environnement, il s'agit notamment de maîtriser les nuisances sonores et l'émission des gaz à effet de serre générées par le trafic aérien fréquentant la plateforme,**
6. **Promouvoir une démarche d'amélioration continue visant à augmenter nos performances,**
7. **Mettre à disposition du personnel de l'ensemble de la plateforme aéroportuaire un système de notifications des problèmes et de propositions des améliorations dans les domaines QSSE¹,**
8. **Veiller à ce que les exigences liées au système de management QSSE soient intégrées aux différents métiers de la SAGEB,**
9. **Vérifier l'efficacité du système de management intégré,**
10. **Informers et rendre compte à nos parties intéressées.**



Ainsi, à échéance 2019, pour contribuer concrètement à ces objectifs la direction a défini les cibles suivantes :

- ✓ Réaliser une analyse des risques, imputables à l'exploitant d'aérodrome, de tous les événements indésirables définis dans la cartographie des risques pour le transport aérien commercial du plan d'action stratégique d'amélioration de la sécurité de la DGAC,
- ✓ Substituer, lorsque cela est techniquement possible, l'ensemble des produits classés CMR (Cancérogène, Mutagène et Reprotoxique),
- ✓ Analyser par une étude ergonomique 100% des créations ou adaptations de poste de travail,
- ✓ Augmenter la part de nos déchets recyclés à hauteur de 30 %,
- ✓ Prendre en compte dans la mesure du possible, les préconisations des services de l'État issues des audits, inspections et évaluation des risques, pour l'amélioration de la sûreté de la plateforme
- ✓ Diminuer les manquements et non-conformités à la sûreté,
- ✓ Diminuer le temps d'attente aux contrôles sûreté,
- ✓ Sensibiliser 100 % des agents d'assistance en escale à l'accueil/relation clients,
- ✓ Augmenter la satisfaction de nos clients.



Dans cette optique, je demande à chacun d'entre vous une participation active et une pleine adhésion aux principes de notre management QSSE, dont l'efficacité et la performance sont indissociables de votre engagement.

1 : Dans le cadre du système de notification des problèmes de sécurité aéroportuaire, la SAGEB s'abstient d'attribuer des sanctions conformément aux principes de la « culture juste ». La culture juste est une culture dans laquelle les agents situés en première ligne ne sont pas punis pour des actions ou décisions qui sont proportionnées à leur expérience et leur formation, mais aussi une culture dans laquelle les violations et les dégradations délibérées des agents situés en première ligne ou autres ne sont pas tolérées.

Maître Jean RONGEOT
Administrateur provisoire

Original signé